



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
RÈGLEMENT D'AMENDEMENT 2026-03

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Godbout :

QUE le conseil municipal de Godbout a adopté le **Règlement 2026-03** relatif à **l'occupation et à l'entretien des bâtiments;**

QUE la Municipalité régionale de comté de Manicouagan a délivré, le 18 septembre 2026, un certificat attestant de la conformité dudit règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

QUE le **Règlement 2026-03** est entré en vigueur conformément à la loi;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, situé au 144, rue Pascal-Comeau à Godbout, durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À GODBOUT, ce 22 septembre 2026.

Marie-Pier Larouche

Directrice générale et greffière-trésorière

